

De blue isle.

Pierre Perron



Leundy sixieme jour
 de ce moys mil six cent quatre vingt sept
 au Logis de par deuant vous Michel Guillaud
 Procureur en les lieux de Brezillac et juge de
 la Cour et Jurisdiction du Marquisat de la
 Marquillerie de Brezillac present le sieur
 Joseph Nicolle ayant procouré pour
 adjoindre Gilles Bazillain greffier ordinaire de
 la Cour Jurisdiction de Compagnie de Brezillac
 par la main assisté de mesme Pierre Perron
 son greffier lequel a remonstree de ce que deff
 noble Et sieur messire Pierre Perron sieur
 Recteur du Bourg Barre promoteur de
 Brezillac de Rennes Et juge des delibays de
 tout le Brezillac depuis les trois mois
 en la ville de Rennes dequoy de son vivant
 procedoit heritages sous le fief de cette
 Jurisdiction la succession duquel luy
 appartient a Recueillir luy et a ses
 Consorts tant au Real qu'au Mobilier
 Et quil fait au den former Ce que lauvons
 des Felianons dequoy de parante Et moyens
 d'oiris Ce que lauvons sommairement apoinete
 de faire a quoy deffiant et a presentement
 produit a shemoings des Personnes de
 Tallain Gualric du village du Plessis Leger
 age de quarante Et huit ans ou environ
 Et françois Jerson age de soixante Et huit
 ans aussy ou environ mes village du Plessis
 lesquels apres leurs avoir fait leur la
 main Et sur le serment pris Et
 Recueu En tel cas Requis Separément
 Enquis ont manifestement dit avoir
 Coigny Les fief Barre du Bourg Barre Legt
 eeeeeee

1780
Estoit yllue de Julien pairin Et de yanne
Saba son pere Et mere Lequel avoit pour
frere Et beaux freres Francois pairin Perrin Et
Jaume Duquel a Francois pairin yllus pairine
pairin femme mes pierre orrain Et par
consequance estre oncle mes feu neur
Barre Et que sa succession luy appartient
a recueillir tant hereditaire que mobiliere
Et a ces Consorts En leur qualite

Lecture leurs faite de leurs depositions
ont dit quelle est veritable y considerer
En foy requoy a Les abain Gaultier signe
pour son respect Les Francois Jenson qui ne
vigne fait signer a la Requete a pierre
Jeron de Beauvais - mesme Les pierre
Orrain Et Les pairin son pp. signes chacun
pour son respect
pour son respect
de Gaultier

J. Perrin
H. Orroy
B. Orroy

Goutherre y de souer y de v' ouais de y de vint
y de vint tout de six de cette paroisse de l'au de
la benediction nuptialle dans cette eglise
le douzieme february mil six cent
soixante et quatre y par l'ord' de l'au
y de souer Jullien ouais g' de l'au de Gastain
m' de l'au de l'au de y de vint de
Goutherre y de vint de l'au de
Jullien de l'au de 1664

Paris ce 24^{me} jour de Mars l'an 4^{me} de la Liberté
L'Assemblée Nationale a décrété que le
1^{er} Mars sera un jour de fêtes nationales
et que le 24 Mars sera un jour de deuil
national.

Le Président de l'Assemblée Nationale
L. M. de La Fayette

Le Secrétaire de l'Assemblée Nationale
J. P. Brissot

Le 4^o acoust 1719 Deceda au village de Lanoe b. b. maître p^{re}am
orain l'annais age de soixante dix neuf ans et son corps fut inhumé
dans cette eglise par mon sieur Colas en sa femme des Jousignants
G. Loiet p^{re} Lanyouat p^{re} Pierre Martin
R. Bouchard p^{re} Recteur de Chastillon
R. Bouchard p^{re}

1633

Perzine perzin fille francois et
octobre Jeanne chastaing sa sœur fut baptisée le
22^{me} octobre parzain pierre perzin.
mazzaine Jeanne neveu

Pierre Martin et Perrine Ferron. ^{curé} par les St. Louis par
Pierres Martin

M. Perrine Perrin se d. b. b. Pierre orain Launay a été
Inhumé dans cette Eglise le 19^e de 1705 en présence
de son dit mari et de ses enfants.
L'Esprinceux